



5 novembre 2021

Objet : Augmentation de la prévalence de la COVID-19 chez les clients des refuges

Chers centres de répit, programmes de jour et refuges partenaires,

Santé publique Ottawa (SPO) a noté une augmentation du nombre de clients et d'employés des refuges qui présentent des tests positifs pour la COVID-19 ou qui sont identifiés comme un contact étroit avec un client ou un collègue qui a reçu un résultat positif pour la COVID-19.

Considérations importantes pour les clients et le personnel :

- Le dépistage et la surveillance des clients pour détecter les symptômes de la COVID-19 demeurent importants. Nous devons demeurer vigilants à l'égard de la COVID-19, car le virus demeure dans notre communauté.
- Les membres du personnel doivent remplir l'[outil de dépistage de la COVID-19 tous](#) les jours avant d'aller au travail et les clients doivent être examinés avant d'entrer dans un établissement.
- Les personnes qui présentent des [symptômes de la COVID-19](#) doivent immédiatement s'isoler et subir un test PCR dans un [centre de dépistage de la COVID-19](#). Consultez la section *Que faire si vous présentez des symptômes ci-dessous*.

Maintenir les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI)

SPO vous remercie sincèrement de vos efforts pour contribuer à arrêter la propagation de la COVID-19. Nous comprenons les défis auxquels vous avez fait face tout au long de cette pandémie, et notre travail n'est pas terminé. SPO tient à vous rappeler que les mesures de PCI continuent d'offrir la meilleure protection contre la COVID-19 **même lorsque complètement vacciné** :

- S'assurer que le personnel porte un équipement de protection individuelle (EPI) correctement ajusté, y compris un masque médical et une protection oculaire (comme un écran facial ou des lunettes de protection). Cela est particulièrement important lors des interactions avec les clients et d'autres employés.
- Les clients doivent porter un masque ou un couvre-visage en tout temps lorsqu'ils utilisent des espaces communs comme les salles communes, les couloirs, les ascenseurs, les entrées, etc.
- La distanciation physique de 2 mètres (6 pieds) doit être maintenue entre toutes les personnes, dans la mesure du possible. Les EPI et d'autres outils, comme les barrières physiques (p. ex., le plexiglas) peuvent être utilisés pour appuyer la réouverture des programmes et des services.
- Une hygiène des mains fréquente (en utilisant du savon et de l'eau ou un produit de friction à base d'alcool) est nécessaire.

Le personnel doit continuer de considérer chaque interaction avec une autre personne comme un risque de contracter la COVID-19. Cela comprend les interactions avec les autres membres du personnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu de travail.

Les établissements doivent s'assurer que le personnel est au courant des recommandations suivantes :

- Le personnel devrait maintenir une distance physique de 2 mètres (6 pieds) dans les salles à manger, pendant les pauses, dans les aires autorisées pour fumeurs et dans tout autre endroit où il pourrait y avoir une chance de se rassembler.
- Le personnel ne devrait pas partager de nourriture, de boissons ou de cigarettes. L'EPI peut être enlevé en suivant les procédures de retrait normalisées pendant les pauses, y compris en mangeant, en buvant et en utilisant les toilettes; toutefois, ces activités devraient être effectuées dans une zone distincte tout en maintenant une distance minimale de 2 mètres (6 pieds) entre toutes les personnes.
- Le personnel qui pourrait avoir besoin de faire du covoiturage devrait porter un masque, maintenir le plus de distance possible à l'intérieur du véhicule et maintenir les fenêtres ouvertes (si le temps le permet).
- Une hygiène des mains fréquente (en utilisant du savon et de l'eau ou un produit de friction à base d'alcool) est nécessaire après le contact avec des surfaces potentiellement contaminées ou à tout moment où des masques et une protection oculaire sont mis ou enlevés.
- Des pratiques de nettoyage et de désinfection améliorées des surfaces à contact élevé devraient être en place (p. ex. tables, poignées de porte, chaises, etc.).
- Le personnel doit savoir qu'ils doivent rester à la maison et subir un test de dépistage s'ils sont symptomatiques, même s'ils sont complètement ou partiellement vaccinés.

Que faire si vous présentez des symptômes :

Si vous développez des [symptômes de la COVID-19](#), vous devriez immédiatement vous [isoler](#) et [subir un test de dépistage](#) même si vous êtes complètement vacciné contre la COVID-19. Une liste des [centres de dépistage](#) à Ottawa est disponible sur notre site Web.

Visitez OttawaPublicHealth.ca/COVID19 pour en savoir plus sur la COVID-19.

Cordialement,



Vera Etches M.D., CCMF, M.SC.S., FRCPC
Médecin chef en santé publique
Santé publique Ottawa